

**Pièces jointes au dossier de demande  
d'enregistrement d'une installation  
classée pour la protection de  
l'environnement**

**PIECE JOINTE**

**N° 6**

**Justification du respect des  
prescriptions générales**

**Rubrique 2781-1 et 2781-2 : Méthanisation**

**SAS AGRI MORINIE**

Etablissement faisant l'objet de la  
demande : SAS AGRI MORINIE  
583 Rue DU GENERAL DE GAULLE REBECQUES  
62129 SAINT AUGUSTIN  
SIRET : 883 423 667 000 12

# Sommaire

## 1- respect des prescriptions générales 2781 – ENREGISTREMENT

## 2- ANNEXES

Annexe 1 : Justification du respect des prescriptions générales 2781 Enregistrement

Annexe 2 : Plan des zones de risque

Annexe 3 : Plan des réseaux

Annexe 4 : Plan des zones ATEX

Annexe 5 : Plan de circulation

Annexe 6 : Plan de masse avec zone de rétention

Annexe 7 : Plan de maintenance

Annexe 8 : données du forage

Annexe 9 : plan de visualisation du point de prélèvement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu

## 1- respect des prescriptions générales 2781 – ENREGISTREMENT

Le respect des prescriptions générales définies par l'arrêté du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est présenté dans un tableau joint en annexe 1.

## 2- Annexes



## **Annexe 1**

Justification du respect des prescriptions générales 2781 Enregistrement

